



Annexe n°7 - Emplacements signalétiques de commerces



Signalétique de commerces

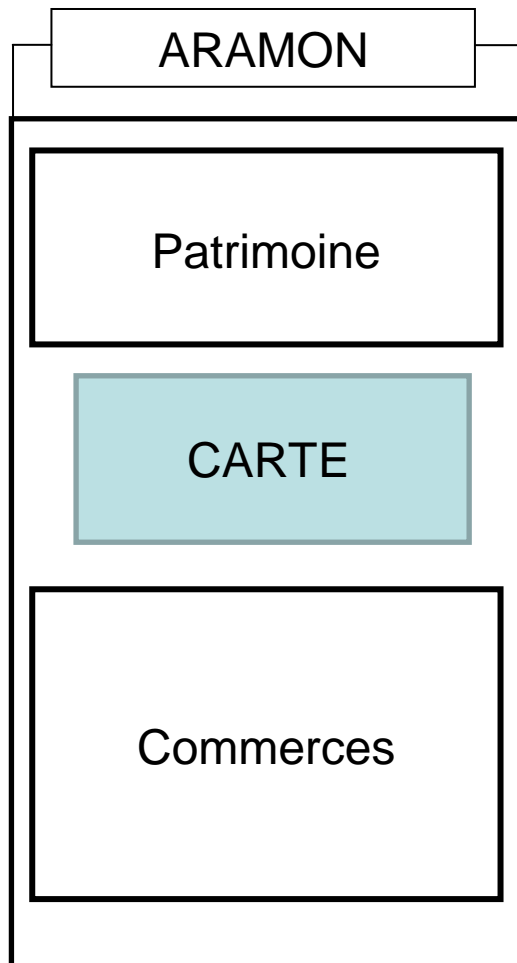
Points particuliers:

La signalétique de commerces prendra la forme de 5 totems implantés sur différents secteurs stratégiques de la Commune. Ces totems devront être double face avec une face dédiée aux commerces et au patrimoine. Et une face dédiée à l'affichage communal.

Le tout devra former un ensemble cohérent notamment du point de vue de l'esthétique.



Points particuliers à la face commerce/patrimoine



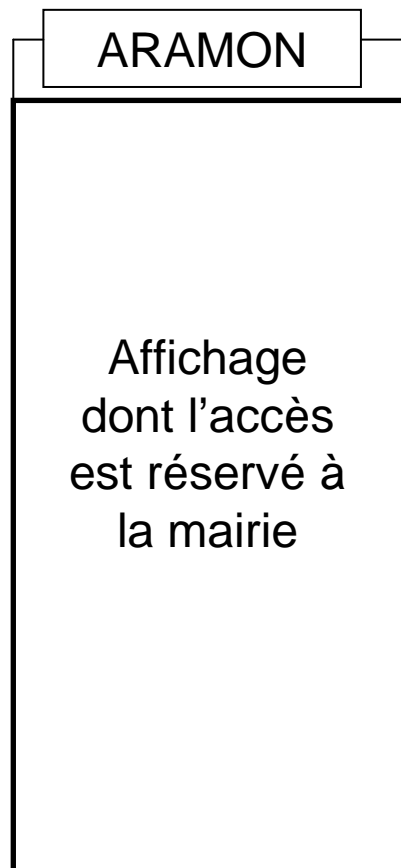
Pour la face consacrée aux commerces/patrimoine, il devra être compris une carte de la commune où figureront les commerces et le patrimoine mentionné à l'annexe 4 du présent CCTP. Pour plus de lisibilité le code couleur sera différent en fonction de la destination de l'établissement (patrimoine ou commerces). En outre, les commerces et le patrimoine seront numérotés. Le numéro qu'il leur est attribué sur la carte renverra à la lame qui les concernent.

Les lieux qu'elles repèrent seront susceptibles d'évoluer a fortiori s'agissant des commerces, aussi cette face devra permettre une évolution des informations qu'elle contient. Ce totem devra donc comprendre ou des lames, ou toute autre forme permettant une information évolutive des commerces présents sur le territoire de la Commune.

S'agissant spécifiquement des commerces, ceux-ci seront identifiés par leur activité et non par leur enseigne. Pour autant, consciente des besoins des commerces en terme de publicité, ils pourront par convention avec l'entreprise ayant remportée le présent lot, assurer la charge financière de la fourniture, pose et dépose de la lame, ou toute autre forme de signalétique permettant cette évolution de l'information afin de personnaliser leur publicité notamment par l'indication de leur nom et n° de téléphone.

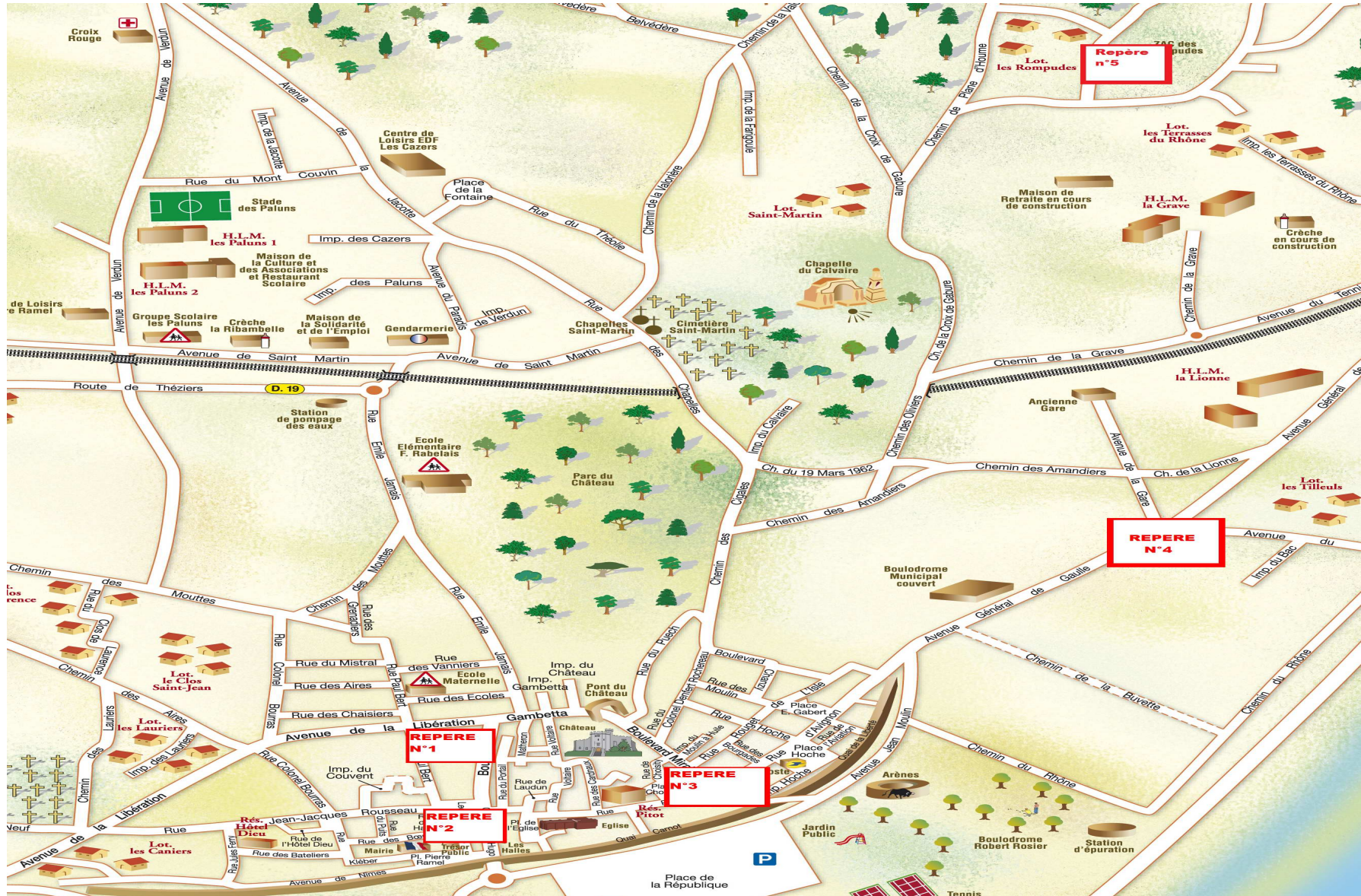


Points particuliers à la face affichage



La face dédiée à l'affichage communal prendra la forme d'un cadre et ouvrant. Ce panneau devra comprendre une porte battante, un ouvrant avec charnière intégrée et serrure de sécurité. La collectivité souhaite que lui soit fournie les clés en cinq exemplaires et que l'ensemble des panneaux soit équipé de la même serrure (clé unique).

Ce panneau devra également comprendre un vitrage anti-choc et des joints d'étanchéité et des trous d'aération afin d'éviter la condensation.





Avenue de la Libération – Repère n°1





Le Planet – Repère n°2





BD Mirabeau – Repère n°3





Avenue du Général De Gaulle et avenue de la Gare – Repère n°4





ZAC des Rompudes – Repère n°5

